

Succession suite à décès

Par hehekerri, le 01/05/2013 à 23:00

Bonsoir,

Suite au décès de mon père, ma mère et moi (je suis fils unique) sommes en train de gérer la succession avec un notaire.

Mes parents possèdent une résidence principale (appartement) et des liquidités (actif). Ils se sont mariés en 1967 et non pas fait de contrat de mariage particulier.

Ma mère et moi souhaitons vendre l'appartement actuel pour en acheter un nouveau qui serait géographiquement plus proche de moi. J'aurai aimé savoir quelles solutions avons-nous pour gérer au mieux cette situation ? De même comment optimiser ces démarches pour limiter les droits de succession au décès de ma mère ?

Merci par avance pour vos réponses.

Cordialement,